

COMMISSION DE CATALOGAGE

C'est en 1935 que fut créée la Commission de l'unification des règles de catalogue qui devint en 1970 la Commission de catalogage. Dans le domaine de la coopération internationale cet organisme obtient de brillants succès que ne ternissent pas l'austérité des sujets et l'entêtement bien connu des spécialistes du catalogage. Le développement de l'information sous toutes les formes (livres, périodiques, audio-visuel) et l'essor des techniques documentaires remettent en question les modes traditionnels de traitement des documents conservés dans les bibliothèques où l'on essaie de « vite faire et bien faire » et de ne pas recommencer le travail déjà effectué par le voisin, d'où la nécessité de normes précises pour servir de base à des formats d'échange.

La charte de fondation du catalogage nouveau style a été établie à la Conférence internationale sur les principes de catalogage qui s'est tenue à Paris du 9 au 18 octobre 1961. Toute une série de publications sur les formes des vedettes a suivi : noms de personne (H. Chaplin), noms d'états (S. Honoré), classiques anonymes (R. Pierrot). En 1969 une deuxième rencontre internationale d'experts était organisée à Copenhague et en 1971 le secrétariat de la Commission de catalogage devenait permanent ; en 1972 paraissait le premier numéro d'une tribune internationale sur les problèmes de catalogage, « International cataloguing ». En même temps des groupes de travail restreints étudiaient dans l'optique de l'automatisation la liste des éléments nécessaires à l'identification des différents types de publications et un premier ISBD pour les monographies était édité en 1971, il a servi de modèles aux autres ISBD qui ne sont pas tous publiés. La Section de catalogage en collaboration avec d'autres Sections de la FIAB a encore un programme très chargé pour mener à bien l'établissement du texte final des différents ISBD dont l'harmonisation se fait dans le cadre d'un ISBD général. Un autre projet important est en cours, c'est l'élaboration de principes sur la forme et l'utilisation des collectivités.

Jusqu'à présent la France a été bien représentée dans les différents groupes de travail, il est souhaitable que la présence française se maintienne et que le dialogue continue entre les délégués aux instances internationales et les utilisateurs des futures normes françaises.

Monique Pelletier.